

RPE AAPE de Palaiseau, affiliés UNAAPÉ,  
du Groupe Scolaire Caroline Aigle  
10 rue Maximilien Robespierre  
91120 Palaiseau

Rectorat de l'académie de Versailles  
A l'attention de Madame Charline AVENEL  
3 Boulevard de Lesseps  
78000 Versailles

Palaiseau, le 10/02/2023, Lettre RAR

Objet : Sécurité des jeunes élèves et désorganisation de l'école maternelle.

*Pièce jointe : Synthèse des remplacements du GS Caroline Aigle 2022-2023 au 10 Février 2023.*

Madame la Rectrice,

Nous représentants de parents d'élèves du groupe scolaire Caroline Aigle à Palaiseau, nous souhaitons vous alerter à nouveau sur la dégradation de la qualité du service public consécutive aux déficits d'enseignants remplaçants.

Nous avons sollicité à maintes reprises vos services, ceux de la DSDEN de l'Essonne et ceux de l'Inspectrice de l'Education Nationale de Palaiseau au sujet des non-remplacements d'enseignants. Malheureusement malgré nos 21 précédents courriers, nous déplorons que des élèves au sein de notre groupe scolaire soient toujours privés d'enseignants remplaçants. Les élèves de l'école Caroline Aigle et leurs parents se voient imposer une scolarité encore plus dégradée qu'auparavant **avec un taux de remplacement révélateur de l'ampleur<sup>1</sup> de cette dégradation de 0%**. De manière très concrète, **cela se traduit par 8 semaines (32,5 jours) d'enseignements définitivement perdus** pour cette année scolaire. La situation est si tragique dans la gestion des absences que l'on s'interroge sur la réalité d'une brigade départementale de remplacement et/ou de la Zone d'Intervention Localisée dépendant des services de l'Inspection de l'Education Nationale.

En raison des difficultés de remplacement depuis maintenant deux décennies en Essonne, « *les absences de courte durée ne sont pas prioritaires* » à notre grand regret. Alors même que l'école est obligatoire dès 3 ans, dans les faits, les élèves de maternelle sont aussi considérés comme « *non prioritaires* ». Dans la circonscription de Palaiseau, s'ajoute à ces priorisations déjà très discutables, de donner la priorité aux remplacements dans les petites écoles au détriment des grands groupes scolaires comme le nôtre (17 classes), considérant la répartition des élèves plus tolérable sur un grand nombre de classe.

Or le mardi 7 et jeudi 9 février, faute d'enseignants remplaçants en classe de PSA et MSB, c'est 1/3 des effectifs de l'école maternelle qui ont été répartis, **surchargeant les autres classes et portant leurs effectifs à 40 élèves par enseignant**. Nous avons atteint là non seulement la limite physique et capacitaire des salles de classe mais surtout le seuil d'acceptabilité de cette pratique et de ces règles

---

<sup>1</sup> Même au plus haut de la crise sanitaire l'année dernière, nos élèves bénéficiaient de quelques remplacements avec un taux de 50% qui aujourd'hui semble une prouesse.

de priorisation par les parents de maternelle, très inquiets pour la sécurité, la scolarité et le bien-être de leurs jeunes enfants.

Cette cascade de règles de priorisation désorganise totalement les enseignements des autres classes et surtout elle **met en danger la sécurité des 155 élèves de maternelle qui sont sous la responsabilité de l'Education nationale**. Dans ces conditions, il s'agit donc d'un service d'accueil d'enfants de 3 à 6 ans, et encore la comparaison s'arrête là, puisque la réglementation pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans impose 1 adulte pour 8 enfants. Même en incluant les 4 ATSEM, le taux d'encadrement ne permettrait pas d'accueillir autant d'enfants. S'agissant de la sécurité physique de jeunes enfants, cela aurait dû être mis en balance par Mme Zelmati, l'IEN de notre circonscription dans sa décision de ne pas allouer de remplacement. Car en cas d'accident scolaire, des responsabilités seraient recherchées au niveau hiérarchique pour comprendre comment ces règles de priorisation ont pu conduire à un évènement tragique.

Il s'agit ici de carence ayant trait à la mission fondamentale de l'école maternelle qui consiste « *ainsi à créer les conditions de sécurisation de l'enfant dans son environnement scolaire comme dans ses apprentissages* ». Par votre organisation du service, vous en conviendrez le message envoyé aux familles est tout autre.

L'incapacité avérée de l'Education nationale d'affecter des enseignants remplaçants dans notre école suscite un sentiment d'abandon et d'exaspération des parents car la réussite scolaire de nos jeunes enfants est remise en cause et leur sécurité également.

Pourriez-vous prendre des mesures de recrutement adaptées et mettre tout en œuvre pour que cette situation délétère ne se reproduise plus afin que le groupe Caroline Aigle de Palaiseau puisse à nouveau et de manière pérenne renouer avec des conditions d'accueil sûres et propices aux apprentissages ?

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Les représentants de parents d'élèves élus du groupe scolaire Caroline Aigle,  
AAPE Palaiseau affiliés UNAAPE